

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.210

**Ilot Charité :
acquisition de
terrains à l'Office
Public de
l'Angoumois**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Catherine DEBOEVERE, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, André LAMY, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

ILOT CHARITE : ACQUISITION DE TERRAINS A L'OFFICE PUBLIC DE L'ANGOUMOIS
--

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Basseau-Grande Garenne à Angoulême, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est maître d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment destiné à reloger deux associations d'insertion (ARU et Cuisines du Monde) sur le site dénommé "Ilot Charité".

Ce site est composé de deux parcelles, cadastrées DH 455 et DH 501, d'une surface totale de 18 261 m², appartenant à l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois. Il accueille aujourd'hui des constructions qui seront démolies d'ici la fin du mois de janvier 2010.

La ComAGA a fait part de son intention d'acheter une surface de terrain de 4 à 5 000 m². Un accord serait susceptible d'être conclu sur la base d'un prix de 10 €/m² net vendeur.

Vu l'avis du Service des Domaines,

Vu l'avis de la commission développement économique du 24 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER, dans le cadre de la construction d'un bâtiment destiné à reloger deux associations d'insertion sur le site "Ilot Charité", l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section DH n°455 et 501, appartenant à l'Office Public de l'Habitat, d'une superficie de 5 000 m² maximum, au prix de 10 €/m².

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2111.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
13 novembre 2009	13 novembre 2009